


# PLATEFORME DE BIOLOGIE IN VIVO

## PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)

|  |            |            |
|--|------------|------------|
| TITRE :  |            | NO PNF :   |
| ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT |            | 800-STA-13 |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :                         | RÉVISION : | DATE :     |
| 2023-12-18   |            |            |
|  |            | PAGE :     |
|  |            | 1 DE 6     |

### APPROBATION

|                                 |  |            |
|---------------------------------|--|------------|
| DIRECTRICE DES OPÉRATIONS :     | SIGNATURE :  | DATE :     |
| Manon Valiquette                |  | 2023-12-18 |
| CHEF DE SERVICES VÉTÉRINAIRES : | SIGNATURE :  | DATE :     |
| Julie Gervais                   |   | 2023-12-18 |

|   |                      |                        |
|---|----------------------|------------------------|
| <b>PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)</b>           |                      |                        |
| TITRE :<br>ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT |                      | NO PNF :<br>800-STA-13 |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :<br>2023-12-18                      | RÉVISION :<br>DATE : | PAGE :<br>2 DE 16      |

## TABLE DES MATIÈRES

- 1 INTRODUCTION**
  - 1.1 Objectif**
  - 1.2 Application**
  - 1.3 Responsabilités**
  - 1.4 Matériel et documentation**
- 2 PROCÉDURES**
  - 2.1 Généralités et définitions**
  - 2.2 Fréquence des évaluations**
  - 2.3 Rôles et responsabilités partagés en lien avec l'évaluation du bien-être animal**
  - 2.4 Différentes formes d'évaluation du bien-être animal en vigueur à la PBIV**
  - 2.5 Évaluation du bien-être animal des souris et des rats au moyen d'une grille**
  - 2.6 Évaluation de l'hébergement des souris et des rats à l'aide d'une grille**
- 3 ANNEXES**
- 4 RÉFÉRENCES**

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)                  |                        |                   |
|---|------------------------|-------------------|
| TITRE :<br>ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT | NO PNF :<br>800-STA-13 |                   |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :<br>2023-12-18                      | RÉVISION :<br>DATE :   | PAGE :<br>3 DE 16 |

## 1 INTRODUCTION

### 1.1 Objectif

Décrire une procédure normalisée de fonctionnement énonçant les principes de mises en applications de l'évaluation du bien-être animal des souris et des rats dans les installations de la Plateforme de biologie in vivo (PBIV).

### 1.2 Application

Cette PNF est une directive de l'administration de la PBIV et doit être appliquée par tous les employés et les usagers concernés.

Lorsqu'une personne fait face à une situation où cette PNF ne peut être appliquée, elle doit en aviser un des approbateurs de cette PNF.

### 1.3 Responsabilités

Les personnes ayant accès à la PBIV sont responsables du bien-être et du respect des animaux, de la qualité de leur environnement, de la sécurité qui y règne et de son entretien minimal. Tout comportement fautif ou négligent face aux animaux ou aux équipements sera rapporté au Chef de services vétérinaires ou à la directrice des opérations – Plateformes scientifiques. Cette personne pourrait se voir interdire l'accès à la plateforme

### 1.4 Matériel et documentation

#### 1.4.1 Appareils/Instruments/Équipements

N/A

#### 1.4.2 Documents

N/A

#### 1.4.3 Formulaire spécifiques à cette PNF

Annexe 1 Grille d'évaluation du bien-être chez la souris

Annexe 2 Grille d'évaluation du bien-être chez le rat

Annexe 3 Grille d'évaluation de l'hébergement de la souris

Annexe 4 Grille d'évaluation de l'hébergement du rat

#### 1.4.4 Autres PNF reliées

800-STA-19 Hébergement et programme d'enrichissement des rongeurs

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)                  |                      |                        |
|---|----------------------|------------------------|
| TITRE :<br>ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT |                      | NO PNF :<br>800-STA-13 |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :<br>2023-12-18                      | RÉVISION :<br>DATE : | PAGE :<br>4 DE 16      |

## 2 PROCÉDURES

### 2.1 Généralités et définitions

En 2018, l'Organisation Mondiale de la santé animale (OIE) proposa une nouvelle définition du bien-être animal : *Le bien-être animal est un concept qui caractérise l'état de santé physique et mentale de chaque animal et sa perception de l'environnement dans lequel il vit.* Cette définition est celle utilisée par le CCPA dans ses lignes directrices sur l'évaluation du bien-être animal. Celles-ci mentionnent que l'évaluation du bien-être animal a comme but ultime de mesurer l'impact des conditions de captivité des animaux ainsi que de l'expérimentation en utilisant des critères objectifs d'évaluation pour décrire la condition dans laquelle se trouve un animal. Le CCPA mentionne également que les membres d'un établissement certifié qui interagissent avec des animaux, les hébergent ou les utilisent doivent évaluer régulièrement le bien-être de tous ces animaux.

À la PBIV, il est reconnu que le bien être d'un animal s'évalue en prenant en considération le bien-être physique et psychologique de l'animal ainsi qu'en évaluant la qualité de son hébergement étant donné l'impact potentiel de celui-ci sur le bien-être d'un individu. De plus, comme les espèces hébergées et utilisées sont exclusivement des petites espèces de rongeur, il est possible de faire l'évaluation du bien-être et de l'hébergement des animaux en groupe. Cependant, si un individu se démarque de son groupe, une évaluation individuelle devra être effectuée.

Trois catégories de bien-être sont utilisées pour décrire l'état dans lequel l'animal se trouve : **Inacceptable, Acceptable et Optimal.**

**Optimal** : Le niveau de bien-être animal est idéal. Parce qu'il y a toujours place à amélioration, cela ne veut pas dire qu'il est parfait. À ce niveau, toutes les conditions sont réunies pour permettre l'expression de comportements naturels positifs garantissant des standards de santé élevés.

**Acceptable** : Le niveau de bien-être animal est acceptable pour une durée déterminée sans être idéal et devra être amélioré.

**Inacceptable** : Le bien-être animal n'est pas suffisamment élevé et devra être amélioré rapidement par une mesure d'atténuation.

Idéalement l'évaluation de tous les animaux hébergés à la PBIV, devraient démontrer un état de bien-être optimal. Dans les faits cela pourra être différent en fonction de la participation ou non de l'animal à une étude. Notamment, l'évaluation des animaux en dehors de l'expérimentation doit le placer dans la catégorie optimale. Un animal sous expérimentation peut se retrouver en catégorie acceptable si le protocole de recherche l'autorise. Un animal malade ou sous expérimentation peut se retrouver en catégorie **inacceptable que de façon transitoire.**

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)                  |                      |                        |
|---|----------------------|------------------------|
| TITRE :<br>ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT |                      | NO PNF :<br>800-STA-13 |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :<br>2023-12-18                      | RÉVISION :<br>DATE : | PAGE :<br>5 DE 16      |

Des exceptions approuvées par les comités d'éthiques seront permises et inscrites au plan d'évaluation du bien-être animal du protocole d'appartenance des animaux. Des points d'intervention éthique seront mis en place et tous les efforts possibles seront faits pour améliorer le bien-être animal.

Concernant l'évaluation de la qualité de l'hébergement, Deux catégories sont applicables (insuffisante ou suffisante) :

**Si la qualité de l'hébergement est considérée insuffisante** : des mesures de mitigation doivent être mises en place pour rendre l'hébergement suffisant. Si impossible, cela doit être justifié au protocole éthique et autorisé par le CDEA.

**Si la qualité de l'hébergement est considérée suffisante** : l'hébergement suffisant signifie qu'il contient un minimum d'élément permettant à l'animal d'exprimer ses comportements normaux. Malgré ce bon score, cela ne veut pas dire qu'il est parfait; il y a toujours place à l'amélioration.

## 2.2 Fréquence des évaluations

L'évaluation du bien-être animal et de l'hébergement doit se faire périodiquement, en respect du plan approuvé au protocole des équipes de recherche et de manière ad hoc pour toutes les occasions imprévues ou une atteinte à l'état de bien-être est suspectée ou possible.

### 2.2.1 Bien-être animal :

Lorsque les animaux arrivent à l'animalerie, une évaluation de référence doit être effectuée par le personnel de l'équipe de soin responsable du déballage et de la mise en cage. Une évaluation de groupe est possible si aucun problème particulier n'est présent sur un animal du même arrivage. Le résultat est consigné au dossier d'arrivage du groupe d'animaux concernés dans l'outil informatique vivarium.

Ensuite, **l'équipe de recherche est responsable de faire les évaluations et d'en consigner les résultats** tout au long du projet en respectant le plan approuvé au protocole. Des évaluations de contrôle au courant des visites de soutien post-approbation sont effectuées par l'équipe vétérinaire de façon aléatoires afin de s'assurer de la justesse des évaluations. Si des écarts dans la justesse des évaluations persistent, les utilisateurs seront rencontrés afin de déterminer la cause de ces écarts et des ajustements seront faits (explications ou modifications de la grille d'évaluation).

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)                  |                      |                        |
|---|----------------------|------------------------|
| TITRE :<br>ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT |                      | NO PNF :<br>800-STA-13 |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :<br>2023-12-18                      | RÉVISION :<br>DATE : | PAGE :<br>6 DE 16      |

Si un membre de l'équipe de soins observe un problème de santé lors de ses tournées il/elle doit **compléter ses observations dans le cartable de suivi de santé en incluant une évaluation de bien-être animal**. L'évaluation doit être consignée au dossier médical informatisé ou papier de l'animal et l'équipe de recherche avisée afin qu'elle prenne le relais concernant l'évaluation du bien-être de cet animal si requis.

### 2.2.2 Hébergement :

L'évaluation de l'hébergement devrait se faire au minimum **une fois par six mois ou lors de changements du type d'hébergement**. Il faut au minimum faire une évaluation par salle d'hébergement si tous les animaux dans cette salle sont hébergés de la même façon. Sinon il faut faire une évaluation pour chacun des types d'hébergement présent dans la salle (ex : rats qui sont hébergés en groupe avant une chirurgie et qui ensuite sont hébergés individuellement). L'évaluation de l'hébergement doit être consignée dans le cartable de suivi de chaque pièce d'hébergement présent dans le sas

## 2.3 Rôles et responsabilités partagés en lien avec l'évaluation du bien-être animal

L'évaluation du Bien-être animal est une responsabilité partagée par toutes les parties prenantes (les équipes de recherche et d'enseignement, les équipes des soins vétérinaires et les comités d'éthiques) et chapeauté par le comité de protection des animaux (CPA).

### 2.3.1 Rôles du comité de protection des animaux (CPA)

Les CPAs sont responsables de l'encadrement de la mise en œuvre du processus d'évaluation du bien-être animal. Notamment :

- Déterminer la composition et la structure de l'équipe qui évaluera le bien-être animal et s'assurer de la compétence et des besoins de formation de cette équipe.
- Approuver le plan d'évaluation du bien-être animal proposé par l'équipe de recherche/enseignement lors de la révision d'un nouveau protocole ou lors du renouvellement d'un protocole.
- Examiner les résultats en matière de bien-être animal à la fin d'un protocole pour les protocoles qui ne seront pas renouvelés ou au moment du renouvellement annuel d'un protocole (compte-rendu annuel).

Lors des réunions mensuelles des CPA, un point statutaire à l'ordre du jour permet aux équipes vétérinaires de chaque animalerie de faire rapport d'éventuelles situations où le bien-être animal des animaux de recherche auraient pu être compromis. Ces informations seront archivées dans le procès-verbal de chaque réunion.

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)                  |                      |                        |
|---|----------------------|------------------------|
| TITRE :<br>ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT |                      | NO PNF :<br>800-STA-13 |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :<br>2023-12-18                      | RÉVISION :<br>DATE : | PAGE :<br>7 DE 16      |

### 2.3.2 Rôles de l'équipe de recherche

L'équipe de recherche est responsable de présenter un plan d'évaluation de bien-être animal lors d'une première demande ou lors du renouvellement de son protocole éthique d'utilisation des animaux. L'évaluation du bien-être de toute nouvelle lignée créée par génie génétique devra être planifiée et réalisée tout au long de la vie des animaux concernés. Ce plan devra mentionner les membres de l'équipe d'évaluation, les fréquences d'évaluations, les outils utilisés pour l'évaluation et les points limites associés. Notamment :

- Si des grilles spécifiques d'évaluation du bien-être animal sont requises, il est possible d'utiliser les grilles standards présentes en annexe ou une version bonifiée et mieux adaptée aux besoins de leur protocole.
- Réaliser les évaluations du bien-être animal et de l'hébergement en toute occasion en lien avec le protocole de recherche.
- Soumettre à la fin de son projet ou lors du renouvellement de son protocole, un compte-rendu des évaluations du bien-être animal effectuées. L'équipe des soins vétérinaires pourra bonifier l'évaluation le cas échéant.
- Informer l'équipe de soins vétérinaires lors d'une évaluation inacceptable non prévue et/ou d'un résultat d'évaluation de l'hébergement insuffisant.

### 2.3.3 Rôles du vétérinaire et de l'équipe de soins

L'équipe de soin est responsable de la surveillance du bien-être des animaux hébergés dans ses installations (qu'ils soient sous protocole expérimental ou non). Notamment :

- Création et révision de grilles standards d'évaluation du bien-être animale pour chaque espèce animale.
- Création et révision de grilles d'hébergement pour chaque espèce animale.
- Surveillance quotidienne de la santé des animaux et des conditions d'hébergement et vérifications des différents registres en lien avec leurs bien-être (registres expérimentaux, chirurgicaux, des points limites, de reproduction, etc.).
- Réaliser les évaluations du bien-être animal et de l'hébergement lorsque requis.
- Faire rapport mensuellement des enjeux en liens avec le bien-être animal au comité de protection des animaux.
- Offrir un soutien post-approbation aux équipes de recherche.

## 2.4 Différentes formes d'évaluation du bien-être animal en vigueur à la PBIV

L'évaluation du bien-être devrait être un rassemblement d'informations provenant d'activités déjà en cours (doivent être documentés) et, le cas échéant, de quelques activités supplémentaires. Voici la liste non exhaustive des principales occasions d'évaluer le bien-être animal à la PBIV ainsi que leurs moyens de documentation applicable.

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF) |  |                     |
|--|--|---------------------|
| TITRE :                                      | ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT | NO PNF : 800-STA-13 |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :                   | RÉVISION :   | DATE :              |
| 2023-12-18                                   |  | PAGE : 8 DE 16      |

| Activité en cours  | Nature des informations   | Source de documentation  |
|--|---|--|
| Examens  | Examen de santé à l'arrivée, cas cliniques, et prescriptions associées, examens post-mortem   | Dossier de santé Vivarium ou papier  |
| Manipulations expérimentales   | Mesures (poids, volumes tumoraux, glycémie, etc.), description et date des manipulations, etc.  | Vivarium ou registres expérimentaux format papier dans la pièce d'hébergement  |
| Soutien post approbation ponctuel ou continu   | Besoins de formations, possibilité de raffinement, proposition d'enrichissement, etc.   | Point statutaire du procès-verbal mensuel du comité d'éthique  |
| Observations quotidiennes  | Cas cliniques, qualité de l'hébergement, bon fonctionnement des systèmes d'hébergement et maintien des paramètres environnementaux (température, humidité, etc.). | Registres des rondes quotidiennes de chaque pièce d'hébergement<br><br>Formulaire de suivis de santé de chaque pièce d'hébergement |
| Plan d'évaluation du bien-être animal et état de la participation au programme d'enrichissement de l'environnement | Membres de l'équipe d'évaluation, fréquences d'évaluations, outils utilisés pour l'évaluation, points limites associés, restriction au programme d'enrichissement | Formulaire d'utilisation des animaux (nouvelle demande ou renouvellement).   |
| Évaluation ad hoc au moyen de grille   | Apparence, comportement, performance, bilan de santé, score d'hébergement, restrictions alimentaire ou hydrique   | Dossier de santé Vivarium ou papier  |
| Performances des colonies de reproduction  | Taille des portées, nombre de souriceaux sevrés, fréquence des portées, etc.  | Vivarium   |

## 2.5 Évaluation du bien-être animal des souris et des rats au moyen d'une grille

L'utilisation d'une grille (annexe 1 (souris) et 2 (rats)) est un des moyens de faire l'évaluation de bien-être à un moment précis. Cette évaluation se veut une analyse de l'état de santé de l'animal et de l'expression de ses comportements. La responsabilité de cette évaluation appartient à toute personne constatant un changement ou effectuant une action sur les animaux (mise en cage lors de l'arrivée, changement de type d'hébergement/cage, réalisation des manipulations expérimentales, etc.). La grille présente en annexe 1 (souris) ou annexe 2 (rat) peut être utilisée. Le score de bien-



| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)                  |            |                        |                   |
|---|------------|------------------------|-------------------|
| TITRE :<br>ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT |            | NO PNF :<br>800-STA-13 |                   |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :<br>2023-12-18                      | RÉVISION : | DATE :                 | PAGE :<br>9 DE 16 |

être obtenu peut ensuite être noté au dossier de santé de l'animal et sa grille conservée pour référence (dossier de santé vivarium ou format papier).

Les différents critères analysés lors de l'évaluation sont :

- Apparence : Rapide évaluation de la santé de l'animal par examen visuel à distance comprenant l'évaluation de la conscience, la qualité de la fourrure, l'état des selles et la prise alimentaire. Après l'examen visuel, toujours faire l'évaluation de l'état de chair et de l'état d'hydratation par palpation sauf cas exceptionnel où l'animal ne devrait pas être manipulé (i.e. risque de matière dangereuse).
- Comportement individuel : L'évaluation du comportement individuel de l'animal se fait par l'observation de l'expression de certains comportements associés à un état de bien-être positif (ex : curiosité) ou négatif (ex : stéréotypies). À noter que les comportements associés à des éléments positifs ou négatifs peuvent ne pas toujours être exprimés et détectés à chaque évaluation, il est donc possible d'avoir une certaine variabilité dans le temps ou entre les évaluateurs.
- Comportement social : L'évaluation du comportement social se fait par l'observation de la communication entre les animaux et la réaction des animaux aux humains. L'utilisateur d'animaux représente une grande occasion d'interaction sociale dans la vie de l'animal et on veut lire la communication de l'animal pour s'assurer que ce dernier vit cette expérience de manière positive. Tout comme l'évaluation du comportement individuel, il peut y avoir une variabilité dans le temps et entre évaluateurs.
- Score d'hébergement : Ici, on rapporte le score de l'évaluation de l'hébergement tel qu'il a été calculé lors de la dernière évaluation (disponible dans le cartable de la pièce présent dans le sas).
- Performance au laboratoire : Bien souvent un des premiers indicateurs d'un problème de santé ou d'une atteinte du bien-être animal, c'est la performance de l'animal au laboratoire. Avant même que les changements de comportement de l'animal ne soient détectés dans son milieu d'hébergement, lors de l'interaction avec d'autres animaux ou humains, ou qu'il ne démontre des signes cliniques de maladie, il est souvent possible de détecter des changements de comportement (ex : baisse de performance, refus de faire une tâche connue et habituellement bien effectuée, agitation, vocalisations, etc.). La performance au laboratoire constitue également un bon élément de suivi post-opératoire.
- Restriction hydrique et alimentaire : Les restrictions hydrique ou alimentaire ne sont pas utilisées dans tous les projets. Cependant, lorsqu'ils font partie des outils utilisés, il est essentiel d'en tenir compte étant donné leur nature même, les restrictions affectent négativement le bien-être de l'animal qui la subit. À noter qu'en tout temps, la plus courte restriction efficace doit être utilisée.
- Bilan de santé : Ce critère de la grille d'évaluation du bien-être animal tient compte de l'état de santé de l'individu, mais aussi des effets secondaires créés par le projet de recherche en soi. Par exemple, un projet de recherche utilisant un modèle de diabète chez le rat ne doit pas négliger l'hyperglycémie induite comme problème de santé sous l'excuse qu'il s'agit d'un symptôme attendu du modèle animal étudié. Elle doit d'abord être consignée dans cette section et ensuite l'impact de ce diabète sur le bien-être de l'animal devra être évalué. Les utilisateurs doivent être au

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)                  |                        |                    |
|---|------------------------|--------------------|
| TITRE :<br>ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT | NO PNF :<br>800-STA-13 |                    |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :<br>2023-12-18                      | RÉVISION :<br>DATE :   | PAGE :<br>10 DE 16 |

courant des problèmes de santé de leurs animaux. En cas de doute les dossiers de santé des animaux présents pourront être consultés. Au besoin, ne pas hésiter à consulter l'équipe vétérinaire.

## 2.6 Évaluation de l'hébergement des souris et des rats à l'aide d'une grille

Comme décrit plus haut, l'hébergement joue un rôle fondamental dans l'évaluation du bien-être animal. Cette évaluation doit être faite périodiquement à l'aide d'une grille (annexe 3 (souris) ou annexe 4 (rats)) par un membre de l'équipe de soins ou par un membre de l'équipe de recherche s'il modifie l'hébergement d'un animal (ex : place l'animal dans une cage métabolique). La feuille devra être consignée dans le cartable de suivi de santé et points limites présents dans chacune des salles (dans le cartable de la salle se trouvant dans le sas). Il devra y avoir une évaluation d'hébergement par type d'hébergement présent dans la salle dès le premier jour où les animaux arrivent à l'animalerie. Elle doit être accessible à tous étant donné que le résultat va être intégré à l'évaluation de bien-être animal.

Les différents critères analysés lors de l'évaluation sont :

- Aire ou volume d'espace : Il est impératif de respecter les normes minimales indiquées dans les lignes directrices du CCPA spécifique aux espèces animales. Veuillez-vous référer à la PNF 800-STA-19 Hébergement et programme d'enrichissement des rongeurs de la PBIV.
- Hébergement individuel ou en groupe : La plupart des espèces de rongeurs apprécient l'hébergement en groupe malgré la nécessité de cohabiter dans un environnement physique restreint. S'ils doivent être hébergés individuellement, cela doit être justifié au protocole éthique et autorisé par le CDEA.
- L'enrichissement de l'environnement : L'enrichissement vise à prévenir l'ennui en favorisant l'activité physique et intellectuelle. Il faut faire attention à ce que les conditions minimales d'hébergement ne soient pas considérées comme de l'enrichissement. On parle ici de litière, matériel de nidification et de cachettes. Il est important de fournir un effort supplémentaire afin d'enrichir l'environnement des animaux. Lorsque hébergés en groupe, les animaux peuvent interagir ensemble et se divertir entre eux. Malgré cela, l'interaction positive avec les humains est aussi une grande source d'enrichissement et en tout temps devrait précéder l'expérimentation. C'est aussi un moyen d'habituer l'animal au manipulateur et de diminuer le stress associé aux manipulations humaines en ajoutant de la prévisibilité à la séquence d'événement. Sans oublier que la réduction du stress chez l'animal diminue la variabilité lors d'expériences ce qui contribue à des résultats de qualité supérieure. L'enrichissement de l'environnement peut prendre plusieurs formes :
  - o Nourriture variée en goût, odorat, texture et forme (moulée vs gâteries vs aliments frais)
  - o Recherche de nourriture
  - o Objet à gruger
  - o Tunnel
  - o Etc.

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF) |  |                     |
|--|--|---------------------|
| TITRE :                                      | ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT | NO PNF : 800-STA-13 |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :                   | RÉVISION :                      DATE :             | PAGE :<br>11 DE 16  |
| 2023-12-18                                   |  |                     |

Possibilité de manipuler l'environnement et de le modifier à sa guise. Lorsque possible, il est important de donner des choix à l'animal pour permettre l'expression de leurs préférences, mais aussi d'avoir du contrôle sur leur environnement.

### 3 ANNEXES

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)                  |                        |                    |
|---|------------------------|--------------------|
| TITRE :<br>ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT | NO PNF :<br>800-STA-13 |                    |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :<br>2023-12-18                      | RÉVISION :<br>DATE :   | PAGE :<br>12 DE 16 |

**Annexe 1 Grille d'évaluation du bien-être animal chez la souris**  
**GRILLE D'ÉVALUATION**  
**DU BIEN-ÊTRE ANIMAL DES SOURIS**

**NOM DU CHERCHEUR :** \_\_\_\_\_ **DATE :** \_\_\_\_\_

**NOM OU # DE L'ANIMAL :** \_\_\_\_\_ **HEURE :** \_\_\_\_\_

| ÉLÉMENTS DE L'ÉVALUATION                        | Score  |   |  |   |   |
|---|--|---|--|---|---|
|   | Apparence  | <u>État de chair</u><br>Maigre -1<br>Embonpoint 0<br>Idéal +1               | <u>État général</u><br>Abattu/ Posture accroupie -1<br>Agité -1<br>Alerte 0 Hypothermie -2                               | <u>Qualité de nourriture</u><br>Sale -1 Ébouriffé -1<br>Épilation -1 Piloérection -1<br>Normale 0 | <u>État d'hydratation</u><br>Persistance pli cutané -1<br>Non persistance 0 |
| Comportement individuel                         | <u>Réactivité</u><br>Normale 0 Hyporéactivité -1<br>Sursaute/brusque -1<br>Dort lors de l'entrée dans salle +1 (cycle inversé N/A) | <u>Toilettage</u><br>Jamais ou excessif -1<br>Parfois 0<br>Régulièrement +1 | <u>Utilise matériel d'enrichissement</u><br>Absence de nid -1<br>Présence de nid simple 0<br>Présence de nid complexe +1 | <u>Stéréotypie</u><br>Tourne en rond -1<br>Automutilation -1<br>Grattage excessif -1<br>Autre -1  |   |
| Comportement social                             | <u>Hébergement en groupe</u><br>Agression -2 Hébergement individuel -1<br>Pas d'agression 0  | Facile à manipuler (cupping) +1<br>Agressive/mord -1                        | Lorsque cage manipulée sort de sa cachette +1  |   |   |
| Score d'hébergement                             | Insuffisant -1   |   | Suffisant 0  |   |   |
| Performance au laboratoire (tâches volontaires) | N/A  | Refuse de travailler au laboratoire -2                                      | Performance inférieure aux attentes -1   | Performance attendue 0  | Performance supérieure aux attentes +1                                      |
| Restriction hydrique                            | Sévère -2  | Modérée -1  | Légère 0   | N/A   |   |
| Restriction alimentaire                         | Sévère -2  | Modérée -1  | Légère 0   | N/A   |   |
| Suivi de santé                                  | Affection clinique -1  |   | Affection sous-clinique 0  |   | En santé +1   |
| Si clinique, précisez :                         | Quel est le traitement : _____<br>Facteur aggravant : _____ → Impact sur bien-être : - ____  |   |  | Score échelle de grimace : - ____   |   |

| ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE | SCORE TOTAL |
|-------------------------|-------------|
| Optimal                 | > 0         |
| Acceptable              | -5 à 0      |
| Inacceptable            | < -5        |

**SIGNATURES :**

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)                  |                        |                    |
|---|------------------------|--------------------|
| TITRE :<br>ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT | NO PNF :<br>800-STA-13 |                    |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :<br>2023-12-18                      | RÉVISION :<br>DATE :   | PAGE :<br>13 DE 16 |

**Annexe 2 Grille d'évaluation du bien-être animal chez le rat**  
**GRILLE D'ÉVALUATION**  
**DU BIEN-ÊTRE ANIMAL DES RATS**

**NOM DU CHERCHEUR :** \_\_\_\_\_

**DATE :** \_\_\_\_\_

**NOM OU # DE L'ANIMAL :** \_\_\_\_\_

**HEURE :** \_\_\_\_\_

| ÉLÉMENTS DE L'ÉVALUATION                        | Score   |  |   |   |  |
|---|---|--|---|---|--|
| Apparence                                       | <u>État de chair</u><br>Maigre -1<br>Embonpoint 0<br>Idéal +1   | <u>État général</u><br>Abattu/ Posture accroupie -1<br>Agité -1<br>Alerte 0 Hypothermie -2 | <u>Qualité de fourrure</u><br>Sale -1 Ébouriffé -1<br>Épilation -1 Piloérection -1<br>Normale 0                     | <u>État d'hydratation</u><br>Persistance pli cutané -1<br>Non persistance 0 |  |
| Comportement individuel                         | <u>Réactivité</u><br>Hyporéactivité -1<br>Sursaute/ brusque -1<br>Curiosité +1<br>Dort lors de l'entrée dans salle +1 (cycle inversé N/A) | <u>Toilettage</u><br>Jamais ou excessif -1<br>Parfois 0<br>Régulièrement +1                | <u>Utilise matériel d'enrichissement</u><br>Présence de nid +1<br>Matériel utilisé (ex : nylabone, carton, etc.) +1 | <u>Stéréotypie</u><br>Tourne en rond -1<br>Automutilation -1<br>Autre -1    |  |
| Comportement social                             | <u>Hébergement en groupe</u><br>Agression -2 Hébergement individuel -1<br>Pas d'agression 0   | Comportement joueur (tickling) +1  | Lorsque cage manipulée se tient debout à la recherche d'interaction +1  |   |  |
| Score d'hébergement                             | Insuffisant -1  |  | Suffisant 0   |   |  |
| Performance au laboratoire (tâches volontaires) | N/A   | Refuse de travailler au laboratoire -2   | Performance inférieure aux attentes -1  | Performance attendue 0  | Performance supérieure aux attentes +1 |
| Restriction hydrique                            | Sévère -2   | Modérée -1   | Légère 0  | N/A   |  |
| Restriction alimentaire                         | Sévère -2   | Modérée -1   | Légère 0  | N/A   |  |
| Suivi de santé                                  | Affection clinique -1   |  | Affection sous-clinique 0   |   | En santé +1                            |
| Si clinique, précisez :                         | Quel est le traitement : _____<br>Facteur aggravant : _____ → Impact sur bien-être : - _____  |  |   | Score échelle de grimace : - _____  |  |

| ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE | SCORE TOTAL |
|-------------------------|-------------|
| Optimal                 | > 0         |
| Acceptable              | -5 à 0      |
| Inacceptable            | < -5        |

**SIGNATURES :**

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)                  |            |                        |                    |
|---|------------|------------------------|--------------------|
| TITRE :<br>ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT |            | NO PNF :<br>800-STA-13 |                    |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :<br>2023-12-18                      | RÉVISION : | DATE :                 | PAGE :<br>14 DE 16 |

**Annexe 3 Grille d'évaluation de l'hébergement de la souris**  
**GRILLE D'ÉVALUATION**  
**HÉBERGEMENT DES SOURIS**

**NUMÉRO DE LA SALLE :** \_\_\_\_\_ **DATE :** \_\_\_\_\_

**TYPE D'HÉBERGEMENT OU DE CAGE :** \_\_\_\_\_

| ÉLÉMENTS DE L'HÉBERGEMENT                              | Score   |                       |                                     |                                    |
|--|---|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
|  | Cage permettant à toutes les souris de        | Marcher +1            | Courir +1                           | Grimper +1                         |
| Superficie de la cage                                  | = 63 po <sup>2</sup> ou 75 po <sup>2</sup> 0* |                       | Cage à rat +1                       | Grande surface vide -1             |
| Positionnement sur l'étagère                           | Tablette supérieure -1                        |                       | Tablettes inférieures +2            |                                    |
| Structures ou matériaux pour se créer un nid           | Envirodry et neslet +1                        |                       | Papier/carton +1                    | Tissu +1                           |
| Structures d'enrichissement                            | Tunnel +1                                     | Bois +1               | Maison rouge +1                     |                                    |
|  | Nylabone +1                                   |                       | Maison suspendue +1                 | Roue d'exercice +2                 |
| Substrat approprié et en quantité suffisante (litière) | Oui +2  |                       | Non -2                              |                                    |
| Hébergement  | Individuel 0                                  |                       | En groupe +2                        |                                    |
| Si hébergés en groupe                                  | Agression -2                                  |                       | Mitigation de l'agression -1        | Bonne entente 0                    |
| Enrichissement de nourriture                           | Foraging (nourriture sur litière) +1          |                       | Suppléments nutritionnels variés +1 |                                    |
| Structures pour grimper                                | Échelle (+1)                                  | Cage deux étages (+1) |                                     | Plateforme d'un abri surélevé (+1) |

\*Pour une souris hébergée en conventionnel (63 po<sup>2</sup>) ou en microisolateur (75 po<sup>2</sup>).

| CONDITIONS D'HÉBERGEMENT | SCORE TOTAL |
|--------------------------|-------------|
| Suffisant                | 10 et +     |
| Insuffisant              | < 10        |

**SIGNATURES:**

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)               |            |                     |                 |
|--|------------|---------------------|-----------------|
| TITRE : ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT |            | NO PNF : 800-STA-13 |                 |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2023-12-18                      | RÉVISION : | DATE :              | PAGE : 15 DE 16 |

**Annexe 4 Grille d'hébergement de l'hébergement du rat**  
**GRILLE D'ÉVALUATION**  
**HÉBERGEMENT DES RATS**

NUMÉRO DE LA SALLE : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_

TYPE D'HÉBERGEMENT OU DE CAGE : \_\_\_\_\_

| ÉLÉMENTS DE L'HÉBERGEMENT                              | Score   |                                |   |                          |
|--|---|--------------------------------|---|--------------------------|
|  | Cage permettant à tous les rats de                              | Marcher (+1)                   | Courir (+1)                             | Sauter (+1)              |
| Superficie de la cage                                  | = 97.5 po <sup>2</sup> (0)*                                     | > 97.5 po <sup>2</sup> (+1)*   | Double étage (+1)                       | Grande surface vide (-1) |
| Positionnement sur l'étagère                           | Tablette supérieure (0)   |                                | Tablettes inférieures (+2)              |                          |
| Si tablette supérieure à la question précédente        | Présence d'un abri ou de la mangeoire au-dessus de la cage (+1) |                                | Absence d'abri ou mangeoire (-1)        |                          |
| Structures pour se cacher et/ou fuir un agresseur      | Tunnel (+1)   | Maison rouge (+1)              | Boîte à gants (+1)                      |                          |
| Structures ou matériaux pour se créer un nid           | Envirodry (+1)  | Papier/carton (+1)             | Tissu (+1)                              |                          |
| Substrat approprié et en quantité suffisante (litière) | Oui (+2)  |                                | Non (-2)                                |                          |
| Hébergement  | Individuel (0)  |                                | En groupe (+2)                          |                          |
| Si hébergés en groupe                                  | Agression (-2)  | Mitigation de l'agression (-1) | Bonne entente (0)                       |                          |
| Possibilité de recherche de nourriture                 | Foraging (+1)   |                                | Jouets distributeurs de nourriture (+1) |                          |
| Possibilité de ronger                                  | Bois (+1)   | Nylabone (+1)                  | Plastique (+1)                          | Papier/carton (+1)       |
| Structures pour grimper                                | Échelle (+1)  | Cage deux étages (+1)          | Plateforme d'un abri surélevé (+1)      |                          |

\*Pour un rat de 150 à 350 gr.

| CONDITIONS D'HÉBERGEMENT | SCORE TOTAL |
|--------------------------|-------------|
| Suffisant                | 10 et +     |
| Insuffisant              | < 10        |

SIGNATURES :

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF) |  |                     |
|--|--|---------------------|
| TITRE :                                      | ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'HÉBERGEMENT | NO PNF : 800-STA-13 |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :                   | RÉVISION :   | DATE :              |
| 2023-12-18                                   |  | PAGE : 16 DE 16     |

#### 4 RÉFÉRENCES

CCPA Lignes directrices sur l'évaluation du bien-être animal 2021

RVRARE Recommandations vétérinaires au sujet de sur l'évaluation du bien-être animal à l'université de Montréal 2023

CCPA Lignes directrices sur les souris (2019), révision 2022

CCPA Lignes directrices sur les rats 2020